



Bagnolet, le 2 octobre 2023

CSAM budgétaire du 2 octobre 2023

Déclaration de la FSU Ecologie

Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, mesdames et messieurs,

Ce budget 2024 prend une importance particulière pour plusieurs raisons.

Ce budget 2024 est important car il définit la maquette financière des XII^e programmes d'intervention des agences de l'eau et modifie en profondeur le système de redevances. Nous vous avons écrit sur l'importance de maintenir un système de redevances intégrant des leviers incitatifs forts, que ce soit sur la modification des redevances existantes ou la création de redevances biodiversité. En l'absence de réponse à notre (nos) courrier (s), nous restons inquiets de voir s'établir un nouveau système trop simpliste en matière d'eau et de pollution. Et la création d'une nouvelle redevance biodiversité au rendement insuffisant est vouée à l'échec, quand dans le même temps, vous organisez un financement majoritaire de la biodiversité sur dotation de l'Etat.

Ce faisant, vous fragilisez les agences de l'eau ; Bercy veille et n'a jamais abandonné son objectif de récupérer dans son giron le dispositif fiscal géré par les agences de l'eau. En agissant ainsi vous lui facilitez grandement le travail !

Cet été, Bruno Le Maire accusait d'ailleurs les opérateurs, agences de l'eau et Ademe en tête, de vivre trop grasement en trésorerie. Mais l'augmentation de trésorerie est due en grande partie au retard dans le paiement des opérations France Relance, sur lesquelles les opérateurs ne sont pas maître de la décision ... Qu'en est-il de cette menace aujourd'hui ?

Ce budget 2024 est avant tout important parce qu'il traduit les engagements du Président de la République et de la Première Ministre sur la planification écologique. Dans un pôle ministériel où nombre d'agent.es travaillent sur des documents de planification, cette planification écologique apparaît bien partielle. En faisant l'impasse sur son financement à moyen terme, en excluant toute idée de fiscalité écologique comme outil de financement et d'incitation au changement des comportements, elle ressemble plus à une somme de mesures sectorielles déjà décidées (fonds vert, plan eau, RER métropolitains, ...) qu'à une véritable planification.

Des mesures basées sur une notion de croissance dite verte pour perpétuer le modèle libéral, sans tenir compte des capacités de notre monde fini aux ressources limitées. Une ode à la bagnole électrique par un représentant de commerce de haut niveau sur les pompes à chaleur : de quoi justifier la fuite en avant nucléaire que vous portez !

Quelles réponses apporte ce budget 2024 aux critiques de la Cour des Comptes dans sa note rendue publique le 6 juillet dernier : sous-investissement des dépenses favorables à l'environnement face aux dépenses défavorables qui elles, explosent ; décalage entre objectifs ambitieux et manque de moyens pour y parvenir ; écart entre les crédits environnementaux votés et ceux effectivement exécutés, manque de données fiables, d'outils de vérification et de contrôle, ... ? Alors, un budget 2024 encore trop timide ?

Quelle politique se dessine derrière cette planification ?

Au regard de son impact écologique global, la voiture électrique ne peut être un élément de réponse au changement climatique qu'accompagnée d'une décroissance du parc automobile et des projets d'infrastructure autoroutière. Ce n'est pas ce que nous avons entendu dans la bouche du Président !

Promouvoir les RER métropolitains, certes ! Parmi les projets cités figure la métropole de Toulouse : quelle cohérence avec le développement autoroutier de l'A69 ? Et au-delà des RER métropolitains, nous serons attentifs au redéploiement du ferroviaire, voyageurs et fret. Quelle place pour la navigation fluviale et le cabotage ?

Il est temps de prendre la question des transports à bras-le-corps dans une perspective multimodale, la seule qui permettra de faire coïncider les besoins sociaux de nos concitoyen.nes, les mesures nécessaires à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et la protection de la biodiversité.

Des pompes à chaleur partout ? Mais là encore, la priorité doit être la sobriété !

Nous pouvons prendre acte de l'effort sur la rénovation énergétique des logements avec cependant un doute sur l'efficacité des travaux et la garantie que l'euro public est bien investi. C'est le rôle attendu du service public, le service public du dernier kilomètre, mais il en a été dépossédé au profit de certifications privées avec des résultats plus que controversés !

Nous avons des doutes aussi sur l'ampleur de l'engagement de l'Etat sur les bâtiments publics. Il s'agit là autant de lutte que d'adaptation au changement climatique pour des personnels dont les conditions de travail se dégradent de canicules en vagues de froid !

A commencer chez nous, au sein du pôle ministériel : au-delà des projets parisiens de la tour Sequoia et de Saint Germain, quel état des lieux et quelle programmation de travaux de rénovation énergétique pour les bâtiments en régions, en département ? Y-a-t-il seulement un inventaire de ces bâtiments et des travaux à prévoir ?

Vous annoncez 500 millions d'euros supplémentaires sur le fonds vert pour les bâtiments scolaires. Mais ils sont fléchés sur les écoles primaires et conditionnés à des projets pédagogiques innovants ! C'est scandaleux ! Quid des collèges et des lycées ? Même en intégrant les 2 milliards € en prêts et appels à projets de la Banque des territoires jusqu'en 2027, pensez-vous vraiment que ce levier sera suffisant face à l'ampleur d'un chantier dont l'objectif est estimé à 40 000 écoles rénovées ? L'état précis du bâti scolaire est très mal connu. Allez-vous engager une évaluation précise des besoins ?

Pour la FSU, ce chantier nécessite de renforcer une trop petite équipe de pilotage et de coordination de notre administration centrale !

Et cette année, vous en avez un peu plus les moyens.

Avec + 760 ETPT au schéma d'emploi des services et opérateurs de notre pôle ministériel, après tant d'années récessives et de bataille syndicale, reconnaissons-le, vous réussissez là où vos prédécesseur.res ont échoué depuis la création de ce grand pôle ministériel. Alors, bravo ! Il était temps ...

Et merci pour le document préparatoire qui nous a été communiqué, plus explicite que les années précédentes sur les évolutions pluri annuelles des effectifs, même si son envoi le vendredi après-midi pour le lundi suivant n'est pas vraiment respectueux d'un droit à la déconnexion que nous avons, vous comme nous, acté !

Mais vous imaginez bien que, en toute raison, ce gain ne peut être que relativisé au regard de l'ampleur des pertes d'effectifs depuis la création de ce pôle ministériel avec leurs cortèges de réorganisations incessantes, d'externalisations, de transferts de compétences, de remplacement de l'humain par la machine (à quand l'arrivée de l'intelligence artificielle dans l'instruction des dossiers ?)

Et si l'on regarde dans le détail :

FSU Ecologie / *Sne*-FSU
22 rue Malmaison - 93170 Bagnole
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37

307 ETPT nouveaux face aux quelques 5 971 pertes de postes cumulés dans les services liés aux schémas d'emplois successifs depuis 2014 sur le seul programme 217 ; Un gain qui ne représente que 5% de la purge et qui profite avant tout aux actions métiers de notre pôle ministériel : risque, habitat, biodiversité, énergie et climat, transport, affaires maritimes. Si cela semble correspondre aux priorités affichées de la planification écologique, le maintien d'une perte d'effectifs sur les métiers supports de l'action 7, combinée aux mesures de transferts sortant nous inquiète sur la dégradation de la qualité du service rendu aux agent.es dans la gestion de leur carrière et rémunération. Où sont cachés les 57 ETPT au titre du numérique ?

141 ETPT supplémentaires aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité. Un sursaut tant attendu dans les agences de l'eau qui doivent faire face à leurs nouvelles missions ; à l'OFB qui, face à l'explosion de ses missions, voit ses agent.es fuir leur mal être ; au conservatoire du littoral, face à l'accroissement des superficies acquises et gérées par l'établissement.

Concernant le conservatoire du littoral, nous n'avons pas vu la trace de la correction technique de 18 ETPT attendue. Celle-ci fait suite à une recommandation du CGEFI qui, dans un audit du 14 octobre 2022, considère l'organisation de la délégation Normandie du Conservatoire du Littoral et son articulation avec le syndicat mixte littoral normand juridiquement irrégulière. Qu'en est-il ? Selon nos informations, une correction technique de 9 ETPT devrait figurer au PLF 2024 et 9 ETPT en 2025. Pouvez-vous le garantir ?

Les 15 ETPT supplémentaires pour les parcs nationaux apparaissent bien trop faibles pour un opérateur multiforme dont les baisses d'effectifs, combinées à la création de nouveaux parcs, ont eu des conséquences dramatiques sur leur capacité à maintenir leurs missions dans les parcs nationaux historiques déshabillés au profit des parcs nationaux plus récents qui peinent ; eux, à développer leurs missions ! Il en faudrait dix fois plus pour réaliser correctement la conservation de ces espaces protégés avec un niveau de protection forte, tel que défini par la stratégie nationale des aires protégées.

La secrétaire d'Etat à la biodiversité annonce la désignation du douzième parc national, consacré aux zones humides, à l'automne. Soyons clairs : pour les agent.es des parcs nationaux, il est hors de question de renouveler les errements précédents, lors de la création des deux derniers parcs nationaux, en s'appuyant sur ces 15 ETPT pour construire ce douzième parc national !

Une mention particulière à l'Ademe où le comité social d'entreprise, face à la perte continue des effectifs en miroir à l'augmentation constante des missions, a déclenché fin 2021 une procédure d'alerte pour risque grave qui a mis l'employeur face à ses responsabilités et permis l'embauche de nouveaux cerveaux ! +99 ETPT au compteur en 2024, merci à l'action de nos camarades du CSE !

Manque à ce tableau VNF : un schéma d'emploi à 0, moins mauvais que l'an dernier, mais qui nécessite encore un gros effort pour faire de cet opérateur un acteur majeur de la lutte contre le changement climatique !

Alors cette annonce, qui pourrait de prime abord nous réjouir, est surtout le reflet d'une erreur politique majeure des années précédentes, d'un aveuglement face à l'urgence écologique et climatique, en particulier sur tout le premier quinquennat d'Emmanuel Macron. Elle reste insuffisante pour combler le déficit créé et faire face aux défis qui nous attendent, si cette annonce reste ponctuelle ! Qu'en sera-t-il à l'échelle du quinquennat ? Pouvez-vous nous garantir cette dynamique de rattrapage sur le temps du quinquennat ?

FSU Ecologie / Sne-FSU
22 rue Malmaison - 93170 Bagnole
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37

Venons-en aux personnels :

Face à la crise des recrutements dans la fonction publique et dans notre ministère, les administrations se grattent la tête et multiplient les groupes de travail sur l'attractivité des carrières. La réponse est pourtant simple : Commencez par payer vos agent.es correctement et offrez-leur des carrières dignes de leur engagement !

2022 établissait un triste record en termes de baisse du pouvoir d'achat des agents ... 2023 est encore bien pire !

Bruno Le Maire annonce une augmentation des retraites de 5,2% pour dit-il « protéger tous les retraités de l'inflation ». Et les agentes et les agents publics n'ont-ils pas le droit d'être protégé.es ?!

1,5 % d'augmentation du point d'indice au 1er juillet 2023 ; Des mesures catégorielles à hauteur de 11,8 millions d'euros au budget 2024 correspondant en moyenne à 0,8 % d'augmentation du point d'indice ; L'augmentation uniforme de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 soit 14,2 millions d'euros correspond quant à elle à moins de 1 % d'augmentation du point d'indice. Cela fait un total de 3,3 % en raclant les fonds de tiroir !

Il manque encore au bas mot 2 %, Monsieur le Ministre ; 2 % qui viennent s'ajouter au plus de 10% perdus ces 6 dernières années en moyenne ! Vous voulez parler attractivité ?

Et les moyennes cachent des cas de maltraitance avérés ! Par exemple, des statuts ou plutôt des quasi-statuts qui n'ont vu aucune mesure catégorielle depuis 15 ans ! Quelle attractivité dans les agences de l'eau quand un ingénieur débutant est rémunéré 1 800€ net par mois ? Quelle attractivité quand les quatre premiers échelons de la catégorie B sont égaux à l'indice minimal de rémunération de la Fonction Publique ?

Les contractuels de l'OFB, des parcs nationaux et du conservatoire du littoral ne sont pas mieux traités tant le cynisme de Bercy a prévalu à son édiction en particulier sur les modalités de reclassement des agent.es !

Sans arbitrage interministériel, sans votre investissement personnel, les quasi-statuts dont les revalorisations sont portées à l'agenda social subiront la censure de Bercy.

Curieusement ce n'est pas la pratique au sein de notre pôle ministériel, où vos services avalent sans broncher les coulevres de Bercy. Soit ceux-ci ont consigne de votre part de ne pas vous « encombrer » avec les sujets catégoriels, soit vos services estiment préférables que le ministre et son cabinet ne se mêlent pas de leurs affaires...Quelle que soit la réponse, cela doit changer !

Enfin et puisque nous parlons d'agenda social, il est plus qu'urgent que nous puissions en parler avec vous. Bientôt un an de perdu et Bercy, qui sait si bien jouer la montre, se frotte les mains !

Monsieur le Ministre, lors de notre première rencontre le 9 septembre 2022, vous affirmiez que le dialogue social était essentiel pour vous et que vous feriez le nécessaire pour rencontrer les organisations syndicales régulièrement. Force est de constater que les engagements pris ne sont pas respectés.

Le dialogue social mérite beaucoup plus de respect et d'attention de votre part. Nous attendons votre proposition de date pour une prochaine audience !

FSU Ecologie / Sne-FSU
22 rue Malmaison - 93170 Bagnole
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37